



Annexe 2 au règlement de consultation

MODALITES D'INSCRIPTION ET DE REMISE DES CANDIDATURES/OFFRES SUR LA PLATEFORME DES ACHATS DE L'ETAT (PLACE)

Modalités d'inscription

La page d'accueil de la plateforme est accessible par simple navigateur et ne nécessite aucun équipement spécifique. En bas à droite de la page d'accueil, saisir son SIREN, son SIRET ou son identifiant national. Dès lors, l'entreprise a accès à un formulaire où il convient d'indiquer ses coordonnées ainsi que ses futurs identifiant et mot de passe. Par la suite, le candidat pourra également créer et gérer des comptes pour d'autres membres de son entreprise.

Le candidat peut prendre connaissance des modalités d'inscription dans le « guide d'utilisation - utilisateur entreprise », situé dans le champ « aide » de la plateforme.

Par ailleurs, pour toute information liée à l'utilisation par les entreprises de la plateforme, la PLACE dispose d'une assistance téléphonique joignable au 01 76 64 74 07.

Modalités de remise des offres

Les candidatures et les offres sont uniquement communiquées par voie électronique via la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Seules les données collectées sur la plateforme font foi et peuvent être utilisées pour déposer des plis. Les erreurs liées à l'utilisation de données extérieures à la plateforme peuvent entraîner le rejet de l'offre. L'acheteur décline toute responsabilité du fait d'éventuelles récupérations de fichiers contenant des erreurs.

Dans le cadre de cette procédure, **la signature électronique n'est pas requise.**

Pour toute question relative au téléchargement du dossier ou à la remise des offres, il convient de se rendre à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntreprisePremiereVisite>.

Lorsque le soumissionnaire dépose son pli, il reçoit en retour un accusé de réception signé par la plate-forme indiquant la bonne réception du pli et rappelant les caractéristiques essentielles de la consultation. Cet accusé de réception par courrier électronique sert de preuve de dépôt opposable pour le soumissionnaire.

Le soumissionnaire peut effectuer à titre de copie de sauvegarde une transmission sur support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) ou sur papier. Cette copie des dossiers de candidature et d'offre est destinée à se substituer en cas d'anomalie au dossier de candidature et d'offre transmis par voie électronique à l'acheteur.

Cette copie de sauvegarde est transmise à l'acheteur dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsque dans les candidatures et les offres transmises par voie électronique, un programme malveillant (ou « virus ») est détecté par l'acheteur ;

- lorsqu'une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique, mais n'est pas parvenue à l'acheteur dans les délais (ex : aléas de transmission), alors que la copie de sauvegarde est, elle, parvenue dans les délais ;
- en cas de défaillance du système informatique supportant la dématérialisation.

En cas d'envoi d'une copie de sauvegarde, celle-ci est placée dans un pli scellé comportant la mention lisible « COPIE DE SAUVEGARDE » avec les références précises de la procédure et le nom du soumissionnaire.

Les dossiers transmis par voie électronique, parvenus hors délai, seront effacés des fichiers de l'acheteur sans avoir été lus. Le soumissionnaire en sera informé.